

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise | AB14 - SIREN : 977829456 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 5 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	230 000	012		230 000	230 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	14 610	016	6 358	8 252	13 122
	Immobilisations corporelles	028	20 000	030	8 630	11 370	18 037
	Immobilisations financières (1)	040	5 645	042		5 645	5 645
	TOTAL I (5)	044	270 255	048	14 988	255 267	266 804
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	1 544	052		1 544	0
	Stocks marchandises	060	1 244	062		1 244	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			0
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	290	070		290	0
	Créances autres (3)	072	66	074		66	3 680
	Valeurs mobilières de placement	080		082			0
	Disponibilités	084	152 244	086		152 244	32 764
	Charges constatées d'avance	092		094			5 445
	TOTAL II	096	155 389	098		155 389	41 889
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	425 644	112	14 988	410 656	308 693

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		124		0
	Réserve légale		126		0
	Réserves réglementées		130		0
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132		0
	Report à nouveau		134	-2 006	0
	Résultat de l'exercice		136	71 859	-2 006
	Subventions d'investissement		137		0
	Provisions réglementées		140		0
	TOTAL I		142	70 853	-1 006
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154		0
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	199 076	291 187
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		0
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	11 107	14 909
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 1 149	172	63 445	3 603
	Comptes courants d'associés		173	66 176	62 408
	Autres dettes		175		-62 408
	Produits constatés d'avance		174		0
	TOTAL III		176	339 804	309 699
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	410 656	308 693

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Doc ID: 561186ee86ee2d2b34489d791597101ca069f3ba

AB14
SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
42 RUE DIDOT, 75014 PARIS
977 829 456 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize juin, à dix heures, **Monsieur Jugurtha AIT BOUDJEMA** né le **10 mars 1992** à Ait-Ouchene (ALGERIE), actionnaire unique de la société **AB14**, SASU au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé au 42 RUE DIDOT, 75014 PARIS, sous la référence : 977 829 456 R.C.S. Paris.

L'actionnaire est propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de l'entreprise, intégralement libéré et agit en qualité de **Président** de ladite société.

- **LE PRÉSIDENT A PRÉALABLEMENT EXPOSÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

Monsieur Jugurtha AIT BOUDJEMA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'établissement du rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

- **LE PRÉSIDENT A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La constations des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- La rémunération de la gérance ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

- **PREMIÈRE DÉCISION**

L'actionnaire unique a pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Doc ID: 561186ee86ee2d2b34489d791597101ca069f3ba

- **DEUXIÈME DÉCISION**

Après analyse, synthèse du résultat de l'exercice 2024, le président constate :

- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 font l'objet d'un bénéfice comptable de **71 858,76 euros** ;
- Le report à nouveau en début de l'exercice était de **- 2 006,12 euros ;**
- De ce fait, le solde au 31 décembre 2024 sera de **69 852,64 euros**.
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société ;
- Aucune plus-value à long terme (PVLT) n'est réalisée durant l'exercice 2024.

Par conséquent, il décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Report à nouveau : **69 852,64 euros.**

- **TROISIÈME DÉCISION**

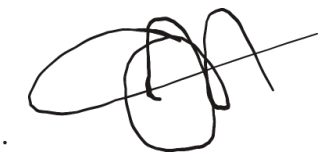
Le président déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

- **QUATRIÈME DÉCISION**

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, ou à toute personne des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire.

Monsieur Jugurtha AIT BOUDJEMA



Doc ID: 561186ee86ee2d2b34489d791597101ca069f3ba